



|                   |    |
|-------------------|----|
| <b>MEMBRES</b>    | 37 |
| <b>PRESENTS</b>   | 24 |
| <b>VOTANTS</b>    | 24 |
| <b>POUR</b>       | 24 |
| <b>CONTRE</b>     | 0  |
| <b>ABSTENTION</b> | 0  |

## SYNDICAT VIENNE COMBADE

N° 2025-015

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 novembre, le Comité Syndical du Syndicat Vienne Combade s'est réuni à la salle des Fêtes de Saint Léonard de Noblat.

### **Compétence Production**

Présents titulaires : Mme BARIAT Peggy, M CHADELAUD Gérard, M CHARVILLAT Dominique, Mme CHATELON Maryline, M DAUDE Dominique, M DESROCHES Roger, M JANDAUD Michel, M. KAPSTEIN Michael, Mme LACOUTURE Bernadette, M LAVAUD Henri, M. LEMASSON Lionel, M MATINAUD Gilles, M MAURIERE Didier, M NEXON Jean-Pierre, Mme NICOULAUD Nathalie, M. PÉRABOUT Alain, M RENAULT Alain, M REYGAUD Claude, Mme ROSSANDER Claudette, Mme ROUX Claudine, M SAUTOUR Jean-Claude, M STOEUBLER Frédéric.

Présent suppléant : Mme THOMAS Pascale, M MAYAUD Thierry.

Absents : M BONNETAUD Guillaume, M BREGAINT Jean-Louis, M CHANGION Daniel, M DIDIERRE Jean-Gérard, Mme DUFOUR Patricia, M LABREGERE Olivier, Mme LAFOREST Claudine, M LAPOUGE Yannick, M LEGOUFFE Yves, M LHOMME Patrick, M PALA Henri, M PAROT Serge, Mme POSTIC Sonia, M RAZAFIMAHATRATRA Angelo, Mme TURBIEZ Chantal.

---

### Renouvellement de la convention de mise à disposition de matériel avec la Commune de Saint-Léonard de Noblat

Vu les articles L5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de mise à disposition de matériel conclue entre le Syndicat et la Commune de Saint-Léonard de Noblat arrivant à échéance le 31 décembre 2025.

Monsieur le Président rappelle que cette convention permet la mutualisation de matériels techniques dans l'intérêt du service public de l'eau, il convient donc de renouveler cette convention pour maintenir la coopération entre le Syndicat et la Commune de Saint-Léonard de Noblat.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Approuve** le renouvellement de la convention de mise à disposition de matériel entre le Syndicat et la commune de Saint-Léonard de Noblat selon les termes définis dans le projet annexé.
- **Autorise** le Président à signer la convention et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait à St Léonard de Noblat, le 05 novembre 2025

Publié le

Le Président,

M. Lionel LEMASSON

La secrétaire de séance,

Mme Bernadette LACOUTURE

